

Fribourg, en février 2017

Newsletter 1/2017 – Édition spéciale

Chers membres de l'ASMP

Il est arrivé !

Le 15 février 2017, le Conseil fédéral a adopté le message concernant le projet d'une loi fédérale sur les marchés publics (LMP) totalement révisée. Le lendemain, il a publié ce message, le projet de loi ainsi que le message concernant la ratification du nouvel Accord OMC.

L'ASMP vous propose en annexe les liens nécessaires pour télécharger ces documents. Le document comparatif P-LMP/P-AIMP est d'un intérêt particulier parce qu'il montre l'état actuel de l'élaboration du nouvel accord intercantonal et, dès lors, de l'harmonisation du droit suisse des marchés publics.

Il est trop tôt pour commenter le nouveau projet de loi. Cependant, il est clair qu'il y a eu des modifications depuis le mois d'avril 2015. Il est judicieux de les analyser.

L'institut pour le droit de la construction de l'université de Fribourg et l'ASMP vont organiser un forum concernant le P-LMP (et le P-AIMP) le 23 mai 2017 (après-midi). Des informations plus détaillées vont être publiées sur le site www.svoeb.ch.

Un bulletin d'information ordinaire va d'ailleurs paraître au cours de ce printemps.

Je vous souhaite bonne lecture et vous adresse mes plus cordiales salutations, au nom de tout le Comité.

Martin Beyeler
Président de l'ASMP

Annexe

- [Communiqué de presse du Conseil fédéral du 16 février 2017](#)
- [Message P-LMP \[seulement en allemand à l'état actuel\]](#)
- [P-LMP \(2017\)](#)
- [Message AMP \(GPA\) 2012](#)
- [AMP \(GPA\) 2012 \(en français\)](#)
- [Document comparatif P-LMP/P-AIMP \(2017\)](#)
- [Rapport sur les résultats de la procédure de consultation de l'AP-LMP \(2015\)](#)

Impressum

Association suisse des marchés publics (ASMP), Marktgasse 1, Postfach 2276, 8401 Winterthur (Secrétariat) ; Prof. Dr iur. Martin Beyeler, professeur associé à l'Université de Fribourg.

[Se désabonner](#)
www.svoeb.ch